

autorités font vraiment de leur mieux pour sauvegarder la beauté et l'architecture de ces très beaux édifices, dans un dessein d'amélioration moderne. Peut-être faudra-t-il en raser quelques-uns. Quand ce sera possible de les garder, on le fera. L'étude se poursuit.

Oui, nous avons l'assurance du gouvernement de Québec que la loi complémentaire dont on ne peut se passer sera adoptée sous peu.

A votre gré, monsieur le président, je vais parler du bill. Il est très court.

Le sénateur HAIG: Quand la Société a-t-elle commencé à vendre par appels d'offres?

L'hon. M. NICHOLSON: Il y a trois ans environ, soit en 1962. Cela atténue les exigences que nous devons formuler à la trésorerie fédérale. La méthode a remporté de vifs succès en réalité.

Le sénateur THORVALDSON: Quelle est la valeur globale des hypothèques détenues par la SCHL?

L'hon. M. NICHOLSON: 308 millions de dollars.

Le sénateur LEONARD: Pouvez-vous nous parler de la caisse d'assurance? Selon vous, elle s'établit à 140 millions de dollars actuellement. Resterait-elle au même niveau que dans le passé?

L'hon. M. NICHOLSON: Oui, il n'y aura pas de changement.

Le sénateur LEONARD: Certes, on songera de temps à autre à réduire le taux. Avez-vous un dossier des pertes imputées sur la caisse qui contient actuellement 140 millions de dollars?

L'hon. M. NICHOLSON: Je n'entrerai pas dans les détails. Je m'en remettrai à M. Hignett ou à l'un des autres. Toutefois, ajouterais-je, depuis un an nous songeons sérieusement à réduire le taux. Au fond, nous ne l'avons pas abaissé parce qu'il s'est produit des situations anormales à Elliot Lake et à Banting. Nous avons cru que pareil état de choses se présenterait à Kitimat (Colombie-Britannique). A Elliot Lake les pertes ont atteint des centaines de milliers de dollars. Nous avons donc jugé préférable de laisser les choses s'arranger avant de se prononcer sur une réduction.

Le sénateur LEONARD: L'essentiel c'est de garder la question à l'étude. A mon sens, la mise de fonds est un élément à considérer relativement aux montants imputés sur les prêts aux emprunteurs. Bien sûr, la caisse bien garnie rend hommage à l'excellence de la méthode administrative de la Société. Par ailleurs, elle en est rendue à un point où elle suffirait à couvrir toutes les pertes prévues.

L'hon. M. NICHOLSON: Tout à fait juste, sénateur; je m'en souciais en assumant mes fonctions. Après une longue étude de la question, j'en suis venu à me convaincre que d'ici le jour où une fois aplanies ces difficultés particulières, nous pourrions élaborer pour l'avenir une formule intéressant les nouvelles villes minières, comme les localités où l'on extrait de la potasse en Saskatchewan et d'autres, ce serait dangereux à l'heure actuelle de modifier le taux. Toutefois, cela fait l'objet d'une étude constante. Le moment venu, nous recommanderons au gouvernement de le modifier.

Le sénateur LEONARD: J'ai une ou deux autres questions. Hier, je crois, on nous a annoncé le prêt consenti à une résidence universitaire de Waterloo, qui est d'un autre genre que les autres. Est-ce conforme aux dispositions du bill ou s'il s'agit d'un changement permettant d'offrir des prêts aux résidences d'étudiants d'universités, à la différence des pavillons ou des propriétaires d'universités?

L'hon. M. NICHOLSON: Une des modifications apportées l'an dernier l'a rendu possible. Elle permet des coopératives sur les terrains universitaires. Dans l'histoire de la Société, une ou deux des initiatives les plus réussies dans